



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/146 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE SOUTIEN A L'INSTAURATION D'UNE TAXE SUR LES
TRANSACTIONS FINANCIÈRES (TFF) A L'ÉCHELLE DE L'UNION EUROPÉENNE
ET A L'AFFECTATION DE 1 % DU FONDS DE TRANSITION JUSTE AUX
TERRITOIRES INSULAIRES DE L'UE (ARTICLE 174 TFUE)**

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le cinq novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 21 octobre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Marie SIMEONI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
M. Guy ARMANET à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. François BENEDETTI à M. Michel GIRASCHI
M. Pascal CARLOTTI à M. François BERNARDI
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Isabelle FELICIAGGI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. François ORLANDI
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI
Mme Fabienne GIOVANNINI à M. Marcel CESARI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Julie GUISEPPI à Mme Laura FURIOLI
M. Paul LEONETTI à Mme Pascale SIMONI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI

Mme Marie-Anne PIERI à Mme Santa DUVAL
M. Antoine POLI à Mme Catherine RIERA
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Rosa PROSPERI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Jeanne STROMBONI à M. Paul MINICONI
Mme Anne TOMASI à Mme Mattea CASALTA
M. Petr'Antone TOMASI à M. Jean-Guy TALAMONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 3221-10-1, L. 3311-2, L. 4221-5, L. 4231-7-1, L. 4238-8, L. 4231-8-2, L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU** la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse - PADDUC,
- VU** la délibération n° 19/459 AC de l'Assemblée de Corse du 17 décembre 2019 approuvant la déclaration d'urgence climatique et écologique,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avoir accepté de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité des votants,

Ont voté POUR (52) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

N'ont pas pris part au vote (10) : Mmes et MM.

Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Santa DUVAL, Francis GIUDICI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Camille de ROCCA SERRA

ARTICLE PREMIER :

ADOpte le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPORTE SON SOUTIEN à la démarche, notamment portée par l'eurodéputé Pierre Larrourou, visant à obtenir l'instauration d'une Taxe sur les Transactions Financières (TFF) à l'échelle de l'Union européenne.

ARTICLE 3 :

DEMANDE que cette taxe soit fléchée et soit affectée aux politiques publiques en faveur du climat, de la santé et de l'emploi.

ARTICLE 4 :

APPORTE SON SOUTIEN à la proposition d'amendement du Président de la Commission REGI du Parlement européen Younous Omarjee, visant à ce que les territoires insulaires de l'Union Européenne bénéficient d'une allocation spécifique de 1 % du budget du Fonds de Transition Juste, conformément aux dispositions de l'article 174 du TFUE.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 5 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned above the printed name.

Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**SOUTIEN A L'INSTAURATION D'UNE TAXE SUR LES
TRANSACTIONS FINANCIERES (TFF) A L'ECHELLE DE
L'UNION EUROPEENNE ET A L'AFFECTATION DE 1% DU
FONDS DE TRANSITION JUSTE AUX TERRITOIRES
INSULAIRES DE L'UE (ARTICLE 174 TFUE)**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La crise liée à la pandémie de Covid-19, d'abord sanitaire, se prolonge aujourd'hui et s'est transformée, de fait, en une récession économique majeure et en un ébranlement qui touche toutes les composantes de nos sociétés.

Dans ce contexte, il est urgent et indispensable d'apporter des réponses innovantes à ce changement de paradigme protéiforme et sans précédent, tout en repensant le modèle de société que nous voulons pour les générations d'aujourd'hui et celles de demain.

A ce titre, l'urgence environnementale et sociale a été consacrée comme une priorité politique majeure de la Collectivité de Corse et de ses principaux organes :

- Le Conseil exécutif de Corse a placé la lutte contre le réchauffement climatique et le développement durable au cœur de la Stratégie de Développement Durable de la Collectivité de Corse, qui a repris les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Agenda 2030. Dans cette optique, ce sont l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité de Corse qui sont irriguées par ces objectifs.
- L'Assemblée de Corse, à l'initiative du Président de l'Assemblée de Corse et avec le soutien plein et entier du Conseil exécutif de Corse, a adopté le 19 décembre 2019 une délibération déclarant l'urgence climatique et écologique et posant la lutte contre le réchauffement climatique au centre des politiques de la Collectivité de Corse.

En application de l'article 3 de cette délibération, en février 2020, le Conseil exécutif a constitué un groupe de travail afin d'organiser, à l'automne 2020, les premières Assises du climat en Corse, événement prévu pour réunir, à l'échelle de l'Europe et de la Méditerranée, les institutions politiques, les institutions universitaires, les chercheurs, les associations, les syndicats et les acteurs économiques, aux fins de réfléchir à des politiques publiques mieux adaptées aux enjeux du réchauffement climatique.

La pandémie de Covid-19 est venue bouleverser la dynamique engagée et a contraint à différer cet événement.

Les enjeux ci-dessus exposés restent néanmoins plus prégnants que jamais, y compris dans la perspective de la co-construction du plan de sauvegarde et de relance économique et sociale de la Corse (Plan « Salvezza è Rilanciu »).

Relever le défi de la transition écologique, sociale et solidaire suppose une implication forte de l'ensemble des acteurs, mais impose aussi de mobiliser des

ressources budgétaires à la hauteur des objectifs poursuivis.

A cet égard, le vote du budget de l'Union Européenne, qui doit intervenir dans les prochaines semaines, constitue une échéance cruciale en ce qu'il définit le cadre à suivre pour la période 2021-2027 par les états européens et les territoires qui les composent, dans le contexte de crise précédemment évoqué.

Dans cette perspective, le Conseil exécutif de Corse propose à l'Assemblée de Corse que la Collectivité de Corse se prononce en faveur d'un soutien de principe en faveur de deux initiatives actuellement en débat devant le Parlement européen :

I - L'action menée en faveur de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF), notamment conduite par le député européen Pierre Larrouturou

Les dirigeants des Etats membres de l'UE réunis en Conseil européen sont parvenus mardi 21 juillet 2020 à un accord autour d'un budget pluriannuel 2021-2027 de 1 074,3 milliards d'euros, auquel vient s'ajouter un plan de relance exceptionnel de 750 milliards d'euros, baptisé *Next Generation EU*.

Un vote favorable du Parlement européen est indispensable à l'adoption du budget.

Or, une majorité des députés au Parlement européen considère que cet accord, s'il était validé en l'état, entraînerait des coupes budgétaires importantes dans plusieurs programmes pourtant cruciaux, en premier lieu le climat, la santé, et l'emploi.

Ils estiment que 39 milliards d'euros supplémentaires seraient nécessaires pour pallier les carences de ce projet et en appellent donc à des décisions claires sur les ressources propres que pourrait dégager l'UE.

Ces sources de financement direct pourraient notamment provenir de l'instauration d'une taxe plastique, d'une taxe carbone aux frontières, mais aussi d'une taxe sur les grandes entreprises du numérique, et surtout d'une taxe sur la spéculation.

Les eurodéputés considèrent majoritairement que ces choix permettraient de mobiliser des fonds nécessaires pour pouvoir mener une politique efficace notamment en matière de climat, de santé, et d'emploi.

L'eurodéputé français Pierre Larrouturou, affilié au groupe des Socialistes et Démocrates (S&D), fondateur du parti Nouvelle Donne, à l'origine [du Pacte Finance-Climat](#), et rapporteur général du budget de l'UE, se mobilise actuellement, à Bruxelles, afin d'obtenir du Conseil de l'Union européenne une augmentation substantielle du budget pluriannuel pour le climat, la santé, et l'emploi.

Il a entamé, le 28 octobre dernier, une grève de la faim pour obtenir l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (TTF) à partir de 2024.

En lien avec les ONG climat et les syndicats, le député Pierre Larrouturou a réussi à provoquer un large consensus au sein du Parlement européen pour obtenir des chefs d'État et du Conseil européen la mise en place de cette taxe.

Pour rappel, la TFF, déjà proposée par la Commission européenne en septembre 2011 dans le cadre d'un projet de réforme, a fait l'objet de nombreux débats entre les pays européens, avant d'être abandonné en 2016.

Plus récemment, la France et l'Allemagne se sont prononcés en faveur de l'instauration d'une TFF européenne, mais en proposant un projet d'une ampleur inférieure à ce que suggérait la Commission dès 2011.

Dans un vote en commission mi-octobre, les eurodéputés, dont M. Larroutou, demandent de nouvelles sources de revenus, dont une TFF. Finalisée techniquement, elle permettrait de rapporter jusqu'à 57 milliards d'euros par an à l'Union européenne, et ainsi de financer le plan de relance européen, tout en permettant une politique efficace dans les domaines du climat, de la santé, et de l'emploi.

Le Conseil exécutif de Corse propose à l'Assemblée de Corse d'apporter son soutien de principe à la démarche engagée par l'eurodéputé Pierre Larroutou, en se prononçant en faveur de la mise en place, à l'échelle de l'Union européenne, d'une TFF qui permettrait une augmentation sensible du budget européen.

Le produit de cette taxe serait fléché et affecté au financement d'objectifs estimés vitaux pour notre territoire insulaire, tels que le climat, la santé et l'emploi.

II - L'action menée par le député européen Younous Omarjee en faveur des territoires insulaires, dans le cadre du « Fonds de Transition Juste »

Le « Fonds de Transition Juste », dont le principe est acté par les instances européennes, a pour vocation de rendre effectives les ambitions écologiques de l'Union Européenne tout en maintenant un impératif de justice sociale. L'idée sous-jacente est de faire en sorte que la « transition verte » de nombreux secteurs économiques ne soit pas coûteuse sur un plan social.

Le budget du fonds devrait s'élever à 7,5 milliards de crédits budgétaires et 10 milliards provenant de *Next Generation EU*, pour un total de 17,5 milliards, selon les conclusions du Conseil de juillet dernier.

Le Parlement européen a demandé au Conseil Européen d'augmenter significativement le niveau de ressources pour répondre aux besoins réels (passer de 7,5 milliards à 20 milliards de crédits budgétaires), lors de sa séance plénière de septembre 2020.

Le Parlement européen souhaite également voir le champ d'application du Fonds de Transition Juste étendu afin d'y inclure les microentreprises, le tourisme durable, les infrastructures sociales, les universités et les instituts de recherche publics, les technologies de stockage de l'énergie, le chauffage urbain à faibles émissions, la mobilité intelligente et durable, l'innovation numérique, les projets contribuant à la lutte contre la pauvreté énergétique, ainsi que la culture, l'éducation et le développement des communautés.

Dans son avis du 6 Juillet, la commission REGI du Parlement Européen, à l'initiative de son Président Younous Omarjee, a approuvé un amendement demandant que les

îles et les régions ultrapériphériques puissent bénéficier d'une allocation spécifique de 1% du budget dédié à ce fonds, en application notamment de l'article 174 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne.

Cette démarche est soutenue par la Commission des îles de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM).

Outre son intérêt en termes de ressources budgétaires, sa validation par le Parlement européen constituerait un jalon important dans l'émergence d'une véritable stratégie européenne intégrée en faveur des îles.

Le Conseil exécutif de Corse propose par conséquent à l'Assemblée de Corse d'apporter son soutien à l'initiative du député Younous Omarjee en faveur d'un fléchage d'1 % du FTJ pour les économies insulaires de l'Union européenne.